



ECOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE Sol en Cèze

FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Année scolaire 2021 / 2022

REPRISE DES COURS PREVUE A PARTIR DU 27 SEPTEMBRE

Pendant la crise sanitaire nous devons tous nous engager à respecter les consignes de sécurité en vigueur.

Les élèves inscrits à l'école de musique doivent participer de manière assidue au cours d'instruments, et de formation musicale. La formation musicale (solfège) est obligatoire pour les élèves en cycle I. Une dérogation peut être faite pour les élèves du cycle II qui participent à une musique d'ensemble. Les élèves s'engagent à participer aux auditions et répétitions. Les élèves instrumentistes bénéficient de la gratuité des cours de formation musicale.

Les enfants mineurs, sauf autorisation spéciale doivent être accompagnés par un adulte responsable jusqu'à leur professeur et être récupéré à l'heure par celui-ci. En cas de retard, les parents devront le signaler aux professeurs par téléphone. Tout retard devra rester exceptionnel pour la bonne continuité des cours.

En cas d'absence, les élèves ou parents devront si possible le signaler à leur professeur la veille au plus tard.

Nos tarifs sont calculés sur une base de 31 semaines de cours pour la période de septembre à juin. Il est proposé aux nouveaux élèves une période d'essai de 15 jours, au-delà de cette période ils seront considérés comme inscrits. Les cotisations sont calculées à partir du premier cours réalisé (cours d'essai compris pour les nouveaux élèves). Toute année commencée sera due, sauf cas de force majeure (déménagement, maladie...).

Les cours pourront être payés soit en début d'année (avant le 30 novembre) pour toute l'année scolaire, soit au trimestre dès réception de la facture.

	Semaines
1er trimestre	11
2ième trimestre	10
3ième trimestre	10
Année	31

TARIFS ELEVES INSTRUMENTISTES 2021-2022

Nombre d'élèves Par famille	Tarifs Dégressifs Réduction annuelle	Communes de la Communauté de Communes						Communes hors Communauté de Communes					
		ENFANTS			ADULTES			ENFANTS			ADULTES		
		Tarifs à l'année	Au trimestre	1/2 HEURE DE COURS / SEMAINE	Tarifs à l'année	Au trimestre	1/2 HEURE DE COURS / SEMAINE	Tarifs à l'année	Au trimestre	1/2 HEURE DE COURS / SEMAINE	Tarifs à l'année	Au trimestre	1/2 HEURE DE COURS / SEMAINE
1er élève	- €	345 €	115 €	11 €	390 €	130 €	13 €	390 €	130 €	13 €	435 €	145 €	14 €
2ème élève	24 €	321 €	107 €	10 €	366 €	122 €	12 €	366 €	122 €	12 €	411 €	137 €	13 €
3ème élève	45 €	300 €	100 €	10 €	345 €	115 €	11 €	345 €	115 €	11 €	390 €	130 €	13 €
4ème élève	75 €	270 €	90 €	9 €	315 €	105 €	10 €	315 €	105 €	10 €	360 €	120 €	12 €
5ème élève	105 €	240 €	80 €	8 €	285 €	95 €	9 €	285 €	95 €	9 €	330 €	110 €	11 €
Les élèves instrumentistes bénéficient de la gratuité des cours de formation musicale (Solfège)													
En cas de fermeture de l'école de musique par décret suite à la crise sanitaire, les élèves pourront s'ils le souhaitent bénéficier de cours d'instrument à distance proposés par les professeurs de musique													
COURS EN VISIO	ABATTEMENT 50% SUR TARIF	173 €	58 €	6 €	195 €	65 €	6 €	195 €	65 €	6 €	218 €	73 €	7 €

TARIFS DES DIVERS ENSEMBLES 2021-2022

ENSEMBLES	Tarifs à L'année	Tarifs au Trimestre	Tarifs cours	Durée hebdomadaire
EVEIL MUSICAL (à partir de 3 ans)	135 €	45 €	4 €	3/4 d'heure
ATELIERS DIVERS/SOLFEGE (sans instrument)	135 €	45 €	4 €	1 heure
CHORALE ADULTES (non instrumentistes)	156 €	52 €	5 €	2 heures 1/2
CHORALE ADULTES (instrumentistes)	78 €	26 €	3 €	
CHORALE ENFANTS (non instrumentistes)	135 €	45 €	4 €	1 heure
CHORALE ENFANTS (instrumentistes)	69 €	23 €	2 €	1 heure
ORHESTRE JUNIOR (gratuit)	- €	- €	- €	1 heure
ORHESTRE SENIOR (gratuit)	- €	- €	- €	2 heures
<i>Les orchestres et certains ateliers sont les vitrines de l'école de musique</i>				
ATELIER de MAO (instrumentistes ou autres ensembles)	- €	- €	- €	1 heure
ATELIER Jazz (instrumentistes ou autre ensemble)	- €	- €	- €	1 heure
ATELIER DE PERCUSSIONS (instrumentistes)	69 €	23 €	2 €	1 heure 1/2